COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Saputo inc. annonce le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités

- L'offre publique de rachat est renouvelée pour un an, commençant le 19 novembre 2026, et se terminera le 18 novembre 2027.
- Jusqu'à 22 504 748 actions ordinaires pourront être rachetées, soit 10 % des actions dans le public.
- L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités continue d'offrir la souplesse nécessaire pour retourner du capital aux actionnaires, tout en préservant la capacité de saisir des occasions de croissance.

(*Montréal, le 16 novembre 2026*) — Saputo inc. (TSX : SAP) (« Saputo » ou « la Société ») annonce aujourd'hui que la Bourse de Toronto (TSX) a accepté un avis que la Société a déposé pour signifier son intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). Cette offre publique de rachat reflète l'engagement continu de Saputo à retourner du capital à ses actionnaires, tout en conservant la capacité d'affecter du capital aux occasions de croissance.

Les rachats d'actions effectués aux termes de l'offre publique de rachat s'inscrivent dans la stratégie globale de Saputo en matière de répartition du capital, laquelle vise à réaliser des investissements dans la croissance interne, les dépenses d'investissement et les initiatives stratégiques ciblées de manière équilibrée tout en préservant la solidité du bilan et la souplesse financière. Saputo estime que le rachat de ses propres actions peut, dans des circonstances appropriées, constituer une affectation responsable des liquidités. Bien que Saputo ait actuellement l'intention de poursuivre le rachat d''actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat, rien ne garantit que de tels rachats seront réalisés.

Aux termes de l'offre publique de rachat, Saputo peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 22 504 748 actions ordinaires, soit 10 % des 225 047 481 actions ordinaires de la Société détenues dans le public en date du 6 novembre 2026. À cette date, 392 422 647 actions ordinaires étaient émises et en circulation. L'offre publique de rachat sera en vigueur pendant un an, commençant le 19 novembre 2026, et se terminera au plus tard le 18 novembre 2027.

Les rachats peuvent être effectués sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, sur d'autres systèmes de négociation canadiens, ou par tout autre moyen pouvant être permis par l'autorité en valeurs mobilières applicable, incluant des offres dispensées et des achats de blocs hors bourse. La contrepartie que paiera Saputo pour les actions ordinaires dont elle fera l'acquisition sur le marché libre dans le cadre de l'offre publique de rachat sera versée en trésorerie et correspondra au cours de marché des actions ordinaires au moment de l'acquisition. Dans le cas d'achats de blocs hors bourse, les achats se feront à un prix inférieur au cours du marché, conformément et sous réserve des conditions de l'ordonnance de dispense applicable. Compte tenu du volume de négociation quotidien moyen de 733 352 actions ordinaires au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 183 338 actions ordinaires. De plus, Saputo pourra effectuer, une fois par semaine, un achat de bloc (au sens donné à ce terme dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) d'actions ordinaires non détenues, directement ou indirectement, par des initiés de la Société, conformément aux règles de la TSX.

En vertu d'une dispense accordée par la TSX dans le cadre de l'offre publique de rachat, Saputo sera également autorisée à acheter, aux fins d'annulation, des actions ordinaires sous le contrôle d'Emanuele (Lino) Saputo (« M. Saputo ») et qui sont détenues par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive de Jolina Capital (2025) Inc. (l'« entité vendeuse »). La dispense permet à M. Saputo de maintenir la propriété véritable d'environ 41,85% des actions ordinaires de Saputo ainsi que le contrôle et la direction sur celles-ci, sans que cette participation proportionnelle dans la Société n'augmente du fait des achats effectués par Saputo dans le cadre de l'offre publique de rachat. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat sera réduit du nombre d'actions ordinaires achetées par Saputo auprès de l'entité vendeuse. La participation de l'entité vendeuse à l'offre publique de rachat vise à maintenir la participation proportionnelle de M. Saputo dans la Société. M. Saputo, le plus important actionnaire de Saputo, a informé Saputo qu'il demeure un actionnaire engagé à long terme et qu'il a confiance dans les perspectives à long terme de la Société.

Les achats auprès de l'entité vendeuse seront effectués dans le cadre de la séance de négociation spéciale de la TSX, conformément à une convention relative à un régime de disposition automatique conclue entre Saputo, son courtier et l'entité vendeuse (la « convention RDA »). Comme l'exige la convention RDA, les achats seront effectués les jours de bourse où Saputo effectue un achat auprès d'autres actionnaires. Si l'entité vendeuse ne vend pas d'actions ordinaires lors d'un jour de bourse comme l'exige la convention RDA (sauf en raison d'une perturbation

du marché), la dispense de la TSX cessera de s'appliquer et Saputo ne sera plus autorisée à effectuer d'autres achats auprès de l'entité vendeuse dans le cadre de l'offre publique de rachat.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, Saputo a établi un régime de rachat automatique (« RRA »). Le RRA permet à Saputo de donner des instructions standard concernant la façon dont les actions ordinaires devront être rachetées sur le marché libre pendant les périodes d'interdiction d'opérations autoimposées. Le RRA entre en vigueur le 19 novembre 2026 et il prendra fin en même temps que l'offre publique de rachat. Il constitue un régime automatique aux fins des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et il a été préautorisé par la TSX.

Conformément à son offre publique de rachat actuellement en vigueur, laquelle a débuté le 19 novembre 2025, a été modifiée le 20 août 2026 et prendra fin le 18 novembre 2026, Saputo a obtenu l'approbation de la TSX pour racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 24,260,007 actions ordinaires. En date du 6 novembre 2026, Saputo avait racheté 23 726 052 actions ordinaires par l'entremise du marché libre, soit par l'intermédiaire de la TSX et de systèmes de négociation canadiens parallèles, à un prix moyen de 41,21 $ par action, pour une contrepartie totale de 977 millions de dollars.

À propos de Saputo

Saputo, l'un des dix plus grands transformateurs laitiers au monde, produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits laitiers de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers. Saputo est un important fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada, et un important transformateur laitier en Australie. Aux États-Unis, Saputo un important fabricant de fromage, de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne. En attendant la finalisation de la vente annoncée précédemment, Saputo demeure le plus important fabricant de fromages de marque et de tartinades laitières au Royaume-Uni. Outre sa gamme de produits laitiers, Saputo produit, met en marché et distribue une gamme de substituts aux produits laitiers. Les produits de Saputo sont vendus dans plusieurs pays sous des marques phares ainsi que sous des marques privées. Saputo inc. est une société ouverte et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». Suivez les activités de Saputo sur www.saputo.com ou par l'entremise de Facebook, Instagram et LinkedIn.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur l'offre publique de rachat, les futurs rachats d'actions aux termes de l'offre publique de rachat et, s'il y a lieu, du RRA et la convention RDA, ainsi que sur nos objectifs, nos perspectives, nos buts, nos ambitions et nos plans stratégiques, et comprennent des énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « viser », « s'engager », « supposer », « prédire », « chercher à », « potentiel », « but », « cibler » ou « engagement », dans leur forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur ou à l'emploi d'autres termes semblables. À l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés qui figurent dans le présent communiqué peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer significativement de ceux indiqués ou prévus dans ces énoncés prospectifs, ou sous-entendus par ceux-ci. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront et nous prévenons le lecteur que ces énoncés prospectifs ne constituent en aucune façon des énoncés de faits historiques ni des garanties quant au rendement futur. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques et incertitudes qui pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans nos documents déposés périodiquement auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion daté du 4 juin 2026, qui peut être consulté sur SEDAR+, sous le profil de la Société, au www.sedarplus.ca.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction. La direction estime que ces estimations, attentes et hypothèses sont raisonnables à la date des présentes, et sont intrinsèquement assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités commerciales, économiques, concurrentielles et autres concernant des événements futurs, et sont donc sujettes à changement par la suite. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir aux actionnaires de l'information au sujet de Saputo, notamment notre évaluation des futurs plans financiers, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Il ne faut pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs, qui valent uniquement à la date où ils sont faits.

À moins d'indication contraire par Saputo, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse décrivent nos estimations, nos attentes et nos hypothèses en date du présent document et, par conséquent, sont susceptibles de changer après cette date. À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour notre compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement. Tous les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont donnés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

– 30 –

Demandes investisseurs
Nicholas Estrela
Directeur principal, Relations avec les investisseurs
1-514-328-3117

Demandes média
1-514-328-3141 / 1-866-648-5902
media@saputo.com